

Assemblée Générale de Grésillon du 30 juin 2013

Grésillon, Salon Zamenhof, début 09:45
Secrétaire de séance: Štonĉjo (Pierre Soubourou)

Introduction

François Lo Jacomo introduit. Le premier point est de choisir le président et le secrétaire. Štonĉjo se propose en tant que secrétaire, personne d'autre ne se propose. François se propose en tant que président, personne d'autre ne se propose.

Dénombrement

Le 2^e point est le dénombrement. Chaque sociétaire n'a le droit que d'avoir 5 pouvoirs. Il n'y a presque pas eu de cas de dépassement des pouvoirs. Après vérification: 32 présents, 85 pouvoirs dont 43 peuvent être pris en compte (certains pouvoirs en blanc et 4 pouvoirs dépassent la règle des 5 pouvoirs par présents), en tout il y a 75 voix mais 117 présents et représentés. Le quorum (86) est atteint.

Point hors Ordre du jour

Hier après-midi, une réunion «Groupe de discussion sur l'avenir de Grésillon» s'est faite pour parler des finances, des locations et autres, parmi les présents. Un compte-rendu a déjà été rédigé (secrétaires Dominique Couturier et Armelle Piolat) - ce compte-rendu sera rajouté à celui de l'AG. Dominique lit le compte-rendu. Trois points: travaux actuels et futurs, ouverture du Château, financement.

Travaux: s'en tenir aux travaux prévus de longue date, pour ne pas risquer la fermeture du Château. Ils doivent passer en priorité. Travaux courants et récurrents. Travaux de fond, nécessitent un coordinateur. Chantier principal du week-end doit être bien défini. Exemple de la gestion forestière. Un week-end de travail a un coût. L'organisation auparavant permet de motiver les participants. Test a été fait sur les portes coupe-feu, on répercutera les travaux sur les autres portes. L'équipe a été constituée. Les travaux se dérouleront lorsqu'il n'y a pas de location d'ici fin 2013. Il faut éviter les risques lors de locations. Il faut commencer les travaux avant les week-ends pendant la semaine. La ventilation de l'escalier à installer est un travail urgent, à voir si sera fait par des bénévoles ou des professionnels. L'escalier métallique d'évacuation doit être installé pour l'évacuation du 2^e étage, à installer à partir du 10 novembre, après percement des ouvertures, C. Bensimon lance le projet mais n'est pas sûr de le suivre. En parallèle, ERDF va installer une ligne souterraine. Une information récente concerne l'évacuation des eaux usées, coût d'environ 10 000 € pour la partie matérielle (tranchée depuis la cuve, niveaux, peut-être pompe de relevage,

peut-être entre 5000 et 15 000 euros), puis 1300€ pour le raccordement (à payer à la collectivité pour le tabouret), peut être payée maintenant ou plus tard à un tarif non indiqué. Ce point doit être ajouté au budget.

Le planning des locations est accessible sur le site web de Grésillon. La comptabilité analytique doit être mise en place, car la comptabilité actuelle ne permet pas d'indiquer le profit des locations. Les bénéfices sont de 5000 €, ce qui est bien mais insuffisant. Des locations à la semaine doivent être mises en place (séminaires, stages, formations, associations partageant le même esprit que l'Espéranto, comme l'éducation populaire, pour fidéliser, plutôt que la voie commerciale, ex. un mariage n'est qu'une fois). Il faut jusqu'à trois ans pour mettre en place ces projets. Il faut se focaliser sur le local et le régional (ex. club de foot).

Financement: trouver des financements externes, ex. emplois aidés, cela ne peut pas reposer sur une seule personne. Le projet de Ŝtonĉjo présente des conflits d'intérêt et devra être discuté.

Evolution du nombre des sociétaires

Depuis de nombreuses années, un certain nombre de sociétaires étaient décédés ou avaient fait don de leurs parts. Cela a été régularisé cette année. Il reste 516 sociétaires. 420 ont reçu la convocation. Il manque les coordonnées de 96 sociétaires.

Les nouveaux statuts prévoient que les sociétaires doivent manifester leur intérêt au moins tous les trois ans, sans quoi ils ne seront plus sociétaires. Ces personnes ont reçu des convocations différentes pour les prévenir et ils ont un an pour réagir (l'année prochaine ils recevront une lettre pour les prévenir).

Depuis 2010, sont survenus 150 changements (54 décès, 53 dons et 7 contacts rompus). Présentation d'un fichier tableur avec les noms des sociétaires, il s'agit des derniers mouvements.

Question: «est-ce sur le site?» Réponse: non, on ne peut pas légalement. Proposition (Ŝtonĉjo): on peut faire parvenir la liste par courriel. Jeanik Marolleau souhaite être destinataire de ce fichier.

Rapport moral 2012

Lecture du rapport moral par le président de séance.

Discussion sur le rapport moral:

- Question: «les travaux commenceront en septembre 2013, mais les locations en weekend se déroulent, il faudrait ne pas louer à partir de septembre, à cause de la sécurité». Réponse: les locations sont déjà faites. Désormais, on ne fait plus de location à partir du 10 novembre. Pour les délais de chantier: 6-8 semaines pour la commande de l'escalier,

mais le menuisier et le maçon peuvent commencer les travaux (fondations, ouverture), les travaux pourront durer 3 semaines (sans personne, stage ou location, car le chantier ne sera pas sécurisé, y compris pour la fondation, qui sera aussi un palier). Si par exemple Novjaro aura lieu, on pourra éventuellement installer des sécurisations et réserver l'événement aux sociétaires. Il n'est pas important que la commission sécurité passe avant l'achèvement des travaux, vu que nous avons un projet de construction.

- Discussion sur les demandes de devis, les options proposées par les constructeurs, l'impact sur les infrastructures existantes.

- Question: «pourquoi avoir demandé un seul devis pour un escalier métallique? Comment évaluez vous l'ouverture des chambres supplémentaires? La cuve à fioul donnée par J. Marolleau a été installée, mais que sera fait pour la cuve enterrée?» Réponse: (1) les entreprises sollicitées l'ont été sur conseil de Baugeois, les autres entreprises contactées n'ont pas répondu. (2) Sur l'autorisation de l'ouverture du 2^e étage, selon une personne agréée, l'appellation de demi-étage ne tient pas et l'escalier qui le dessert est à supprimer car il ne peut pas être arrangé (évacuation de fumée, largeur des marches) d'où l'installation de l'escalier, surtout pour conserver ce «demi-étage», de plus, l'escalier d'évacuation, qui sera temporairement l'escalier principal (avant extension de l'escalier intérieur) il doit répondre à certains critères. Comme cet escalier desservira de nouvelles chambres, celles-ci pourront être ouvertes en repoussant la porte coupe-feu actuelle. Les services de sécurité devraient accepter la solution. Des travaux d'aménagement dans les nouvelles chambres ont déjà commencé. (3) l'ancienne cuve à fioul sera purgée et neutralisée, des discussions sur la cour sont en cours. L'utilisation pour un autre usage serait trop coûteuse.

- Question: «si on agrandit la capacité du Château, la cuisine devra être agrandie et adaptée». Réponse: il faudra adapter la cuisine. Ronan pourra participer à définir les adaptations. La capacité a été réduite récemment pour obéir aux usages, donc l'ouverture de nouvelles chambres devrait nous ramener aux capacités précédentes. Les nouvelles chambres représentent 9 personnes de plus. Il faut effectivement conserver à l'esprit que la cuisine représente des revenus.

- Notes: la chambre 32 ne serait pas ouverte, car il faut pousser les douches et cette chambre sera détruite quand on agrandira l'escalier principal actuel.

- Question: «Peut on utiliser les chambres non occupées pour d'autres usages que le couchage (cours, prelego, musée...)». Réponse: actuellement les chambres ne sont pas aménagées. Il faut poser la question aux pompiers pour l'utilisation de jour, pour savoir quels moyens de protection devront être mis en oeuvre.

•Question: «des provisions de 5000€ par an devaient être provisionnés pour les dépendances, au delà de l'entretien annuel, pour les toits, afin d'assurer la sécurité». Réponse: le professionnel viendra et s'exprimera sur la question des toits des dépendances.

•Question: «concernant les accès pour handicapés, quels arrangements, quelles réglementations à respecter?». Réponse: pour les personnes handicapées, il faudrait des ascenseurs mais il faut fondamentalement des chambres au rez-de-chaussée. Auparavant était envisagé d'aménager la chambre située sous l'appartement 36, mais le projet s'est arrêté pour raisons de financement.

Vote du rapport moral:

•Contre: 0

•Abstention: 6

•Pour: par soustraction: 69

Le rapport moral est adopté.

Rapport financier

Lecture du rapport financier par le président de séance.

Discussion sur le rapport financier:

•Question: «il est bien que l'on recoure au vote par correspondance».

Réponse: pour réaliser des élections en séance, il est préférable qu'elles se fassent, pour des raisons pratiques, par correspondance.

•Question: «en cas de déficit, fait-on appel aux coopérateurs pour renflouer, et sera t il fait appel concernant les parts B? il faut que les choses soient claires». Réponse: non. Les biens particuliers des sociétaires ne peuvent être pris que s'il y a un dépôt de bilan, s'il y a des créanciers. Pour les parts B, un petit pourcentage serait donné en cas de bénéfice, mais n'entraîne pas de risque en cas de déficit. Les parts B sont achetées sous forme de capital (et pas sous forme de recette), donc l'exercice peut être déficitaire, mais à terme l'objectif est de rendre bénéficiaire l'exercice. Il y a un retour d'expérience (par exemple par les Bio Coop.

•Question: «pour la remise en cause des biens personnels des sociétaires, il faudrait un événement grave, comme un accident, et la responsabilité sera à hauteur du nombre de parts de sociétaire». Réponse: oui, mais cela ne concerne pas les parts B, où le risque est de perdre ses parts à 250 euros. Correction: comme le Château est une société civile, et pas anonyme, le risque personnel est engagé, pour n'importe quel type de part. Pour cela, il est suggéré de modifier les statuts de nouveaux, pour passer en société anonyme (ex. société coopérative anonyme). Pour passer sur le système de parts B, il faudra faire simultanément un passage en société coopérative anonyme.

- Question: «les parts B doivent faire l'objet d'une assemblée générale extraordinaire, on devrait coupler avec une assemblée générale ordinaire». Réponse: le quorum est de 50%. Il y a un arrangement à trouver dans le calendrier.
- Question: «l'augmentation de la TVA est-elle liée à l'augmentation de l'alimentation? et concernant les frais d'enseignement». Réponse: il faudrait regarder dans le détail pour comprendre l'augmentation de TVA. Les frais de stages ont été versés à des professionnels avec numéros (qui préféreraient un salaire plutôt que le remboursement des frais de déplacement simplement).
- Question: «Il n'est pas juste que les créanciers ne soient pas remboursés en cas de cessation de paiement.». Réponse: une nouvelle forme anonyme aurait d'autres implications négatives pour notre fonctionnement.
- Question: «Dans le produit figure 15 000 euros de capital». Réponse: cela correspond au retrait des parts des sociétaires disparus. On conserve 10 000 euros au cas où des héritiers se manifesteraient. Le temps pour se manifester doit être vérifié dans les statuts (5 ans?). Note: il s'agit d'un résultat assez exceptionnel. Il est plus facile de négocier avec un entrepreneur avec un capital plus élevé, d'où l'intérêt supplémentaire des parts B.
- Question: «qui est le trésorier». Réponse: c'est Stônçjo, qui laisse son poste, le rapport financier ayant été rédigé par le Président F. Lo-Jacomo. Un nouveau trésorier devra être choisi parmi les membres du CA.
- Question: «A quoi correspondent les matières premières». Réponse: il s'agit essentiellement de la nourriture (8000-9000 euros). Il faut mettre en place une comptabilité analytique
- Question: «Pourquoi les achats de livres ont-ils augmenté?». Réponse: à vérifier, la variation de stock n'explique pas tout. Cela correspond à une augmentation des ventes de marchandises.
- Question: «les stocks au 2^e étage, sont-ils vendus? que vont-ils devenir». Réponse: la mise dans la bibliothèque est en cours. Il s'agit pour beaucoup de livres cédés il y a plusieurs années.
- Question: «quel est le montant de l'immobilisation». Réponse: il ne s'agit que des 5000 euros de carrelages de la cuisine. Les travaux sur les canalisations ont été comptabilisés en tant qu'entretien. Il est intéressant de faire cela pour éviter de faire apparaître des bénéfices, sur lesquels nous payerions des impôts.
- Question: «a-t-on une idée de l'économie réalisée parce que nous avons fait de nombreux travaux par des chantiers volontaires». Réponse: l'économie est considérable, mais il existe un nombre de chantiers qui doivent être réalisés aussi par des professionnels. Par exemple la cuisine n'est en 2012 plus aussi bénévoles, et cela se ressent dans les comptes.

•Question: «il faudrait faire apparaître au bilan l'évaluation du bénévolat». Réponse: cela serait intéressant, mais c'est très difficile.

Remarques :

- En doublant les charges salariales et en augmentant la fréquentation en moins grande proportion, on obtient automatiquement un déficit. La MCE a pris comme règle qu'il y a deux cuisiniers si le nombre de personnes est > 25 personnes (décidé après l'été 2012, avant la connaissance de cette analyse).
- Il faudrait mettre en place plus d'aides aux cuisiniers parmi les stagiaires. Dans les faits, il y a un rabato pour les helpantoj qui aident au petit déjeuner, la mise en table + vaisselle, et le ménage + sanitaires. Il n'est pas possible pratiquement de faire une rotation de personnes en cuisine, car on perd trop de temps et il y a des problèmes de règles sanitaires.
- On doit accepter que la qualité de la nourriture au Château coûte plus cher, car elle demande plus de main-d'oeuvre, puisque cela améliore l'attractivité du Château et contrecarre l'idée qu'on mangerait mal au Château. Stônçjo témoigne, en parole de Ronan également, que les stagiaires nous ont fait des retours positifs sur la qualité de la prestation de cuisine. F. Lo Jacomo insiste que l'on doit calculer la rentabilité. Stônçjo indique qu'il faut faire venir Ronan et Sunjo ensemble et les payer un salaire juste pour conserver leur motivation.
- Le ratio de personnes payant est trop élevé, environ 1 personne sur quatre ne paie pas (estro, animateurs, etc.)

Vote du rapport financier 2012

- Contre: 0
- Abstention: 6
- Pour: par déduction: 69

Le rapport financier est adopté

Budget prévisionnel

Cette année, les locations au grand public devraient rapporter des bénéfices. La discussion sur les locataires et les partenaires est à considérer: il y a aussi des partenaires occasionnels et des clients réguliers.

Remarques des sociétaires

- Question: «quel est le devis pour l'escalier? cela n'apparaît pas dans le budget». Réponse: la fourniture de l'escalier lui-même est d'environ 30 000 €, plus menuiserie et maçonnerie, cela reviendrait à une somme de l'ordre de 40 000 €. Un certain nombre de travaux seront bénévoles. Les portes coupe-feu sont comptabilisées à part. Pour l'escalier hexagonal, il s'agira de provisionner pour du placoplâtre et un plancher, avec le travail

bénévole. Pour l'aménagement des nouvelles chambres, il y a des ouvertures à refaire et chaque porte sera coupe-feu. J. Marolleau indique que l'on peut avoir des portes et équipements à moins chers voire gratuitement. La discussion est ouverte à toutes les bonnes volontés.

•Question: «les autres travaux comme le percement de l'évacuation et autres travaux vont avaler la trésorerie, il n'y aura plus aucune marge».

Réponse: pour cela il faut mettre en place les parts B. Si le toit s'effondre, il n'y aura plus de trésorerie et il n'y aura plus de moyens pour réparer. Le risque était la fermeture pure et simple du Château. Il est à noter que les frais d'évacuation ne doivent pas être payés immédiatement.

•Question: «pourquoi le financement des parts B ne fait pas partie des résolutions?». Réponse: la décision ne dépend pas de l'AG.

•Question: «il faut organiser un nouveau Grésillon pour financer».

Réponse: cela a déjà été fait. Il faudrait élargir. Rappel historique: en 1998 Grésillon a été fermé, et il y a eu une mobilisation très importante mais qui s'réduit avec les années. Il semble trop tard pour lancer un appel au don, en même temps il ne s'agit maintenant que d'une demande de travaux, aucun contrat n'a été signé. La question d'un appel au don sera traité au CA.

•Question: «Pourquoi n'a t il pas été fait appel à des aides de la mairie, du conseil général et de la région». Réponse: cela aurait du être le travail du porteur de projet, cela été rédigé dans le cahier des charges - cela demande un travail administratif conséquent et une occupation constante du Château - il faut constituer une équipe de demande de subventions et propageant une demande dans les cercles de volontaires potentiels. Les couleurs politiques du département et de la région et il faut faire jouer cette concurrence. Un retour d'expérience: le projet actuel de Grésillon n'est pas assez lisible, il faut augmenter la lisibilité de la mission du Château et trouver des idées innovantes. Il n'est jamais trop tard pour lancer des projets en plus. Par exemple il y a un projet lancé en 2011 (éducation populaire) et qui dort, que C. Bensimon est disponible pour assister (et non le porter), il faut le consulter en ligne. L'équipe doit faire un bilan sur les différentes possibilités de subvention et ensuite constituer une stratégie de projet en fonction de ces possibilités. Ce projet pourra aussi servir à motiver le lancement des parts B. Rappel historique sur l'achat de parts A par Claude T., suite à héritage, qui devient le plus grand possesseur de parts, et suite à son décès ces parts reviennent à Grésillon mais reste créditées en cas de demande de remboursement. Il existe deux types de subventions: régulières et exceptionnelles, pour un projet.

•Question: «Stonêjo a parlé de 1000€ de frais, pourquoi avoir provisionné 3000€». Réponse: il s'agit des locations déjà réalisées, il y en aura d'autres et pendant les stages d'été il y aura d'autres défraiements.

•Question: «Concernant le paiement de l'escalier». Réponse: il sera à prendre en compte à partir de 2014.

Note sur le retour d'expérience des locations actuelles

Ŝtonĉjo et J. Huet répondent aux questions des sociétaires sur les locations en pratique: remboursement de frais de transport, de frais de nourriture, avec récupération de 19,6% de TVA, résultat net pour le Château, des arrangements trouvés pour répondre aux attentes de ces clients généralement extérieurs à l'espéranto et qui souhaitent trouver un endroit où ils sont en autonomie. Les locations qui ne se font pas: les clients souhaitent des sanitaires dans chaque chambre.

Vote du budget prévisionnel 2013

- Contre: 8
- Abstention: 6
- Pour: par différence: 61

Le budget prévisionnel est

Questions diverses

Proposition d'une résolution sur les parts B

•Question: «comment se passe la rétribution?». Réponse: il ne s'agit pas de dividendes. On reçoit simplement un peu plus que ce que donnerait la caisse d'épargne. Il s'agit de faire coïncider un projet en parallèle avec le lancement des parts B, cela devait coïncider avec la construction de l'escalier extérieur.

Question: «la formulation est: doit on organiser une AG extraordinaire pour décider de la mise en place des parts B.». Réponse: il s'agit alors d'un sondage pour s'informer. La question est posée aux sociétaires de manière informelle, aucun sociétaire ne s'exprime contre le principe de mise en place du système des parts B.

Appel à dons

Première Résolution - projet de Libnjo

Explication par F. Lo-Jacomo.

Réactions des sociétaires:

- Il faut mentionner qu'il s'agit d'agriculture biologique. Oui, c'est l'objectif.
- Le projet de Libnjo est lié à celui de Ŝtonĉjo. Cette résolution 2 n'est pas votable, puisqu'il n'y a pas d'étude de marché. Il faut donc attendre la mise en place de projet de Ŝtonĉjo. En outre il y a un conflit d'intérêt que Ŝtonĉjo fasse l'étude de marché de son propre projet.

- Il y a des problèmes professionnels, car l'entreprise de Libnjo ne souhaite pas la démobiliser pour le moment.
- Il faut s'installer pour commencer la préparation du terrain.
- Où se fera l'agriculture. Il y a différents terrains, on doit profiter aussi du lac.
- Est-ce que le terrain pourra être utilisé, étant donné qu'on sait par exemple qu'il y a eu du Round-Up et que d'autres terrains avoisinants font de l'agriculture conventionnelle. Il est indiqué que les quantités de Round-Up étaient mise dans des parties loin des terrains. Il est demandé que le caractère biologique de l'agriculture soit demandé, mais ce point ne fait pas l'unanimité.
- J. Huet indique que le contrat avec Libnjo ne doit pas être voté dans l'heure. Il faut savoir si le CA sera autorisé à signer ce contrat au moment où il pourra l'être.
- Explication sur le projet de Štoncjo, l'échéance du printemps 2014 est indiquée. Du coup, le vote de la résolution 1 n'est pas à faire aujourd'hui. La résolution 1 concerne un vote sur le principe.
- Dans tous les cas, on ne peut pas demander aux sociétaires d'accepter un contrat qui n'existe pas. Les sociétaires peuvent voter sur le «principe d'un contrat». Par exemple, les sociétaires doivent savoir si cela coûte de l'argent à la MCE.
- S'il s'agit d'un bail, il faut mentionner qu'il s'agit d'un bail et non pas un contrat.
- Explication: la pièce jointe qui devait être fournie (fermage) ne l'a pas été.
- Il faut indiquer si ce bail est à titre gratuit ou onéreux. Le bail à titre onéreux permet de protéger le bailleur.
- Il y a un nombre de paramètres liés au bail, comme l'occupation de la chambre 35. Il est proposé de déléguer le CA pour établir ce bail en lien avec ces autres paramètres.
- La résolution soumise au vote est modifiée comme suit:
 - «Résolution 1: l'AG accepte le principe d'un bail qui sera proposé à Elizabeth Dubot par le CA pour l'exploitation maraîchère sur un hectare et une activité de transformation»

Vote de la résolution

- Contre: 6
- Abstention: 5
- Pour: 64

La résolution est adoptée. Certains sociétaires signalent qu'ils ne votent pas en faveur, car n'apparaît pas la mention «biologique».

Deuxième Résolution - embauche à temps partiel d'un gestionnaire (Štoncjo)

- Les locations à elles seules ne permettent pas de faire vivre une personne.
- Il s'agit d'une résolution sur le principe d'une embauche plutôt que le principe d'une entreprise extérieure.
- L'étude de marché n'existe pas et il n'est pas approprié pour Stongjo, qui est impliqué, de faire cette étude. Il s'agit d'une résolution
- Les termes doivent être reformulés.
- L'idée d'un gestionnaire a évolué depuis qu'elle a été émise: d'abord par une création d'entreprise, puis ce projet semble irréalisable, donc la perspective d'une embauche apparaît comme plus réalisable.
- L'échéance est le printemps-été 2014, il faut remettre cette discussion à cette date.
- Rappel historique: lors de la dernière AG, le principe était celui d'une entreprise extérieure. Maintenant le vote porte sur une autre forme d'intervention, c'est de recourir à une embauche, qui pourra profiter de certaines aides. Mais pour cela il faut savoir si les sociétaires ont des objections de principe vis à vis d'une embauche.
- Grésillon fonctionne comme un individu: ne fait des dépenses que quand il a de l'argent. Le fonctionnement de Grésillon devrait être celui d'une entreprise, c'est à dire considérer d'employer quelqu'un, notamment à travers une embauche et des aides qui peuvent être trouvées.
- Etude de marché: les sociétaires sont sceptiques, il faut trouver des personnes compétentes, connaître le porteur de projet, et avoir du temps disponible. Mais il est possible de faire une étude de gestion prévisionnelle / étude de faisabilité, avec les recettes et dépenses et opportunités pour savoir ce qui est possible.
- Le message est de dire que l'on ne peut pas passer par autre chose, dans un avenir lointain, qu'une embauche d'un gestionnaire par le Château.
- Remarque: étant donné qu'on a de moins en moins d'activités espérantistes, on a un problème de mission. Cela règle en partie le problème de conflit d'intérêt.
- Il est indiqué qu'on devrait passer par des partenaires, des maisons culturelles par exemple, car il est nécessaire de mettre en place une gestion plus professionnelle.
- Projet de proposition pour la reformulation de la résolution: il faut lancer une étude de faisabilité touchant à de nombreux aspects des activités du Château.
- Reformulation de la résolution:
 - «Résolution 2: l'AG charge le CA de coordonner une étude de faisabilité et une recherche de partenaires en vue de l'embauche par la MCE d'un gestionnaire à temps partiel»

•Note: Des sociétaires se portent candidats oralement pour participer à cette équipe: Michelle Lebreton, Armelle Piolat, Stônçjo, Michèle Viau, Zofia Loiseau

Pas de vote

Résolution 3 - Voie Verte

- Le bail emphytéotique n'est pas prêt, donc la résolution ne peut pas être voté à l'AG.
- Le CA profite de l'occasion pour laisser s'exprimer des opposants éventuels.
- Le 1er décembre s'est déroulé une réunion avec les maires et un bail générique a été fourni. Le 21 juin un géomètre est passé. Sinon aucun autre progrès n'est connu.
- Concernant la clôture, rien n'a été fait.
- La possibilité de faire la voie verte dans le domaine comme chemin pour les promeneurs n'est pas accepté par la Commune.
- Les compensations: la Commune s'occupera de l'entretien; cela améliore nos rapports avec la Commune: cela permet de faire
- Les mairies ont besoin d'un accord de principe de notre part pour lancer les dossiers de subvention.
- Reformulation de la résolution
 - «l'AG donne un accord de principe au CA, pour continuer de négocier le bail emphytéotique pour continuer de négocier pour la voie verte»

Vote de la résolution

Contre: 4

Abstention: 6

Pour: par soustraction: 65

Résolution 4 - convocation par courrier électronique

- Il est dit que le vote électronique lui aussi devrait être autorisé. Le CA note cette proposition mais n'est pas évident à mettre en place

Vote de la résolution

•Contre: 0

•Abstention: 0

•Pour: par soustraction: 75

Fin vers 18 heures